Déclaration de M. Jean-Yves Le Drian, ministre de l'Europe et des affaires étrangères, en réponse à des questions sur les derniers développements en Syrie, au Sénat le 13 mars 2018.

2018-03-13

Monsieur le Sénateur, l'opération que conduit la Turquie depuis maintenant cinquante jours dans le canton d'Afrine atteint un stade grave et critique, vous l'avez souligné. Plusieurs centaines de milliers de civils, dont beaucoup sont déjà des déplacés, attendent, privés d'eau et d'électricité, un assaut que les Turcs présentent comme imminent. Cela signifie des combats de rue, dont les populations paieront inévitablement le prix.

Je voudrais faire quatre remarques à ce sujet.

Premièrement, le souci de protection des frontières, aussi légitime soit-il, ne peut en aucun cas justifier des opérations militaires aboutissant à des actions contre une population civile.

Deuxièmement, la lutte contre Daech est la première raison de notre engagement militaire au Levant, et c'est une priorité de sécurité nationale. Nous craignons que l'action de la Turquie n'aboutisse à affaiblir la pression contre cette organisation, en raison du déplacement des moyens vers le nord-est de la Syrie.

Troisièmement, la résolution 2401 du Conseil de sécurité, en faveur de laquelle la France a beaucoup oeuvré et à propos de laquelle elle est tout à fait déterminée, s'applique à toute la Syrie, et non pas uniquement à la Ghouta orientale. Elle s'applique donc à Afrine et à Idlib. Il importe par conséquent que la Turquie, pays membre de l'Alliance, respecte ce qui est désormais, depuis l'adoption de cette résolution, le droit international.

Quatrièmement, la France veille au respect de cette résolution, avec ses alliés, avec l'Union européenne, en mobilisant l'opinion internationale sur ce sujet : la trêve doit être respectée par tout le monde, y compris par les Turcs !

Enfin, nous avons, je l'ai déjà dit publiquement à plusieurs reprises, une relation particulière et ancienne avec les Kurdes et leurs alliés arabes, réunis au sein des forces démocratiques syriennes dans le nord-est de la Syrie.

Nous sommes tout à fait conscients du rôle important qu'ils ont joué dans la campagne contre Daech et dans la reprise de Raqqa.

Monsieur le Sénateur, je vais compléter la réponse que je viens de faire à l'instant.

Tout d'abord, j'évoquerai la timidité qui nous est reprochée. Je me suis rendu à Moscou et à Téhéran voilà peu de jours pour dire, au nom du président de la République, à mes interlocuteurs, au plus haut niveau, la manière dont la France concevait la situation en Syrie.

La France a beaucoup oeuvré pour la mise en oeuvre de la résolution 2401, qui prévoit une trêve de trente jours permettant l'acheminement de l'aide humanitaire et ouvrant la possibilité aux populations les plus touchées de regagner un lieu hospitalier où elles soient en sécurité.

Une réunion du Conseil de sécurité s'est tenue hier soir à New York. La France a parlé fort, comme j'ai pu parler fort à mes interlocuteurs lorsque je les ai rencontrés, et comme le président de la République parle fort lorsqu'il a au téléphone les différents responsables en Russie, en Turquie ou en Iran.

Toutefois, le bilan dressé par le Conseil de sécurité concernant l'application de la résolution, qui constitue désormais, je l'ai dit tout à l'heure, le droit international, est accablant : il ne s'est pas passé une seule journée sans que cette résolution ait été violée par le régime, qui a poursuivi ses offensives et ses bombardements contre les zones habitées. Des centaines de civils, qui attendent des soins médicaux d'urgence souvent vitaux, n'ont pas pu être évacuées ; les médicaments sont retirés des convois humanitaires.

Cette résolution s'impose à toutes les parties, et plus particulièrement aux Etats qui sont engagés militairement sur le territoire syrien, à savoir la Russie, qui apporte un soutien aérien aux opérations du régime dans la Ghouta orientale, sans laquelle Bachar el-Assad ne pourrait pas poursuivre son offensive, mais aussi la Turquie, à propos de laquelle je me suis expliqué tout à l'heure. Rien ne justifie que des opérations militaires aboutissent à pénaliser, à victimiser des populations civiles. Je pense également à l'Iran, qui doit assumer ses responsabilités et, donc, ne pas participer aux combats en Syrie, afin que nous puissions enfin engager un processus politique permettant à ce pays de retrouver son intégrité et un peu de sérénité.

Vous le voyez, Monsieur le Sénateur, la position de la France, c'est de faire en sorte que le droit international soit respecté. La France choisit le droit international plutôt que la guerre. C'est son objectif permanent, et elle le défend auprès de tous ses interlocuteurs.

Source https://www.diplomatie.gouv.fr, le 5 avril 2018

Source : https://www.vie-publique.fr/discours/205405-jean-yves-le-drian-13032018-derniers-developpements-en-syrie